

AVIS RELATIF A LA SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1 et L712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

La commission a rendu l'avis ci-après :

Article 1

La signature de la création de la convention d'application internationale du double diplôme mentionné ci-après est approuvée.

Diplôme : Master

Mention : Economie du développement

Parcours : Conception et conduite des projets de développement et d'urgence

Etablissements partenaires : Université de Bayreuth

Pays : Allemagne

Adopté à la majorité des votes exprimés :

29 votes favorables

1 vote défavorable

0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

